

VIE@CHAMPEAUX



(Champcaux) Départ pour la foire à Chaumes

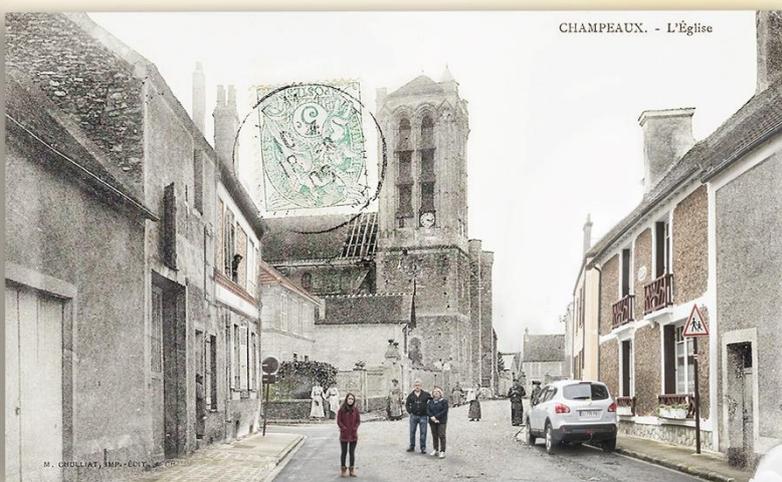


Edit. Marand

Champeaux — Mairie et Ecole



Hôtel de France de CHAMPEAUX — Maison Denoual



CHAMPEAUX. - L'Église

Bulletin municipal N° 128

Janvier
Février 2021

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-5
Conseils Municipaux des 6 et 24 novembre 2020	6-8
Centre Communal d'Action Sociale	9-12
Le CCAS vous informe	13-14
C'est arrivé près de chez vous	15
Vie quotidienne - Vie pratique	15-16
État civil	16
Informations utiles	--
Informations locales	--

Pour votre information,

Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale seront affichées sur le site Internet de la commune :

<https://www.champeaux77.fr>.

Les membres du Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes et
vous présentent leurs meilleurs voeux

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

ÉDITO

Chères Campéliennes, chers Campéliens,

Notre communauté de communes est un désert médical ! La Seine-et-Marne est un désert médical ! Nous sommes de plus en plus nombreux à « galérer » pour trouver un médecin référent.

Si l'on peut se réjouir du « déblocage » du numerus clausus, ses premiers effets ne se feront ressentir que dans 10 ans au mieux, le temps incompressible de la formation. Pendant tout ce temps, d'autres partiront en retraite.

Nous n'avons ni la mer, ni la montagne à offrir aux rares jeunes médecins pour les encourager à s'installer sur notre territoire. Notre département souffre d'une image très injuste d'attractivité, nous devons agir localement, faire preuve d'inventivité, de créativité. En charge de l'offre médicale sur la CCBRC, j'ai pu constater que seuls les projets intercommunaux avaient du sens. Il est bien révolu le temps où chaque village pouvait prétendre à son médecin. À ranger aussi dans la grande armoire de la nostalgie les petits cabinets de campagne. La nouvelle génération de praticiens s'installe où une offre existe déjà, où un projet d'équipe médicale est élaboré, dans des locaux modernes, avenants et fonctionnels. La crise sanitaire a aussi changé la donne pour les praticiens qui réfléchissent, dorénavant, à exercer autrement. Notre village détient cette offre, nous devons la consolider pour sauver ce service dont sa particularité est de nous concerner toutes et tous, de la naissance jusqu'à la fin de vie. En ligne de mire aussi : sauver notre pharmacie.



**Huit communes
pourraient
participer à ce
projet.**

Une offre qui concerne 8000 patients, à la seule charge de nos deux médecins ! La situation est plus que tendue et des solutions sont à trouver. Cependant, CHAMPEAUX seul n'a pas les moyens de concrétiser ce projet. Et puisqu'il s'agit de répondre à une demande aussi importante, j'ai pris l'initiative de réunir les élus des communes alentours pour, ensemble, bâtir ce projet. Nous avons peu de temps mais nous mettrons toute notre énergie, notre solidarité et les moyens nécessaires à replanter le désert.

Je souhaite à toutes et tous une belle année 2021, en espérant que dans quelques mois, la crise sanitaire sera bel et bien derrière nous.

À très bientôt, votre Maire,
Yves LAGÜES-BAGET

C'est avec beaucoup de tristesse que nous apprenons le décès de

M. Marcel GEOFFROY.

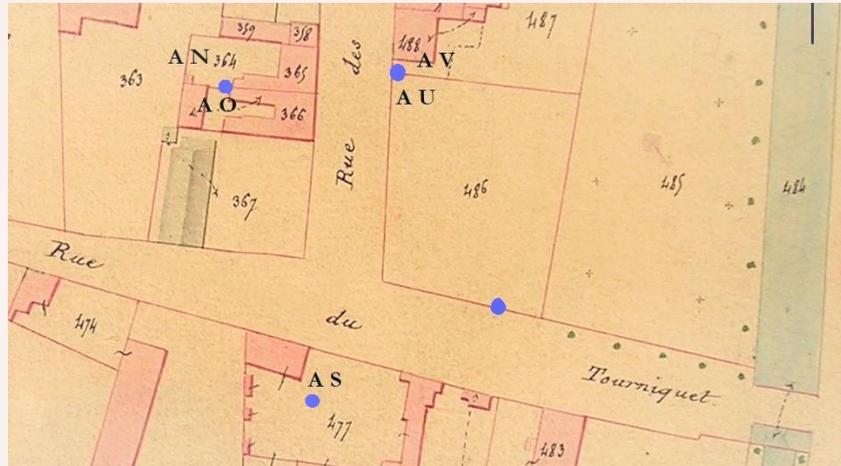
M. GEOFFROY a été adjoint au Maire M. POISSON. Il avait à cœur la sécurité des édifices, sa profession. Passionné par notre belle Collégiale, il était membre des Amis de La Collégiale.

Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à ses proches.

Hier et Aujourd'hui ...

Puits de Champeaux (rectificatif)

Une semaine après une réunion du "Bon à tirer du Journal" n° 127, j'ai relevé une erreur sur la parcelle C 364 dont le puits répertorié par AN, comme propriétaire **COU**TANT François Henri. Dans mes relevés systématiques (naissances, mariages et décès) des personnes ayant vécu à Champeaux, il n'était pas présent.



L'état de section Champeaux de 1834 :

rien	363	Jardin	1	35	1	4 65
<u>Constant François à Champeaux</u>	364	Jardin	1	25	1	65
rien	365	Champ Maison Pât. et Cour	-	45	1	30
rien	365	Maison	-	-	6	40 00
Picou Christian à Melun	366	Champ Maison Pât. et Cour	1	00	1	76
rien	366	Maison	-	-	6	40 00

Le recensement de population de Champeaux datant 1836 :

376	109	<u>Contant</u>	François Henry	1	1	1	1	1	1	51
377	109	<u>Contant</u>	Henry	1	1	1	1	1	1	13

En fait, **COU**TANT François Henry âgé de 51 ans, et son fils Henry âgé 13 ans, sont propriétaires des parcelles C 364 et C 365.

Ensuite, j'ai fait des recherches sur Melun, Brie-Comte-Robert, Quiers et Paris.

CONTANT François Henry

Né le 22.03.1785 à Paris (Rue du Pourtour, paroisse Saint-Gervais)

Fils de **défunt François, tailleur d'habits** et **DENIS Catherine, domiciliée à Paris, rue Michel Le Pettetier n° 18**

Décédé le 24.02.1851 à Melun (66 ans)

Marié le 29.11.1809, avec **NOCQUARD Catherine Eloïse Henriette**, à Brie-Comte-Robert

(Elle : née le 26.02.1790 à Epinay-sous-Sénart (91))

Fille de **défunt Claude, propriétaire cultivateur** et **défunte CHAMBULAN Marie Henriette**

Décédée le 09.06.1821 (à 18 h) à Melun

Remarié le 27.06.1822, avec **VERJUS Louise Amélie**, à Quiers
(Elle : née le 12 frimaire an IV (03.12.1795) à Quiers
Fille de **défunt Louis Honoré, cultivateur et REMOND Marie Anne Gèneviève**
Décédée le 29.06.1832 (à 20 h) à Melun (rue de la Comédie)

Remarié après 1832, avec **FOUR Marie Jeanne Sophie**, à ?
(Elle : née à Paris ?
Décédée après 02.1851

Profession : arquebusier, armurier

Enfant du 1^{er} Lit :

Héloïse Isabelle née le 16.11.1810 (à 8 h) à Melun
Décédée le 02.11.1811 (à 5 h) à Melun (rue des Carmes)

Emile Henry né le 01.12.1813 (à 3 h) à Melun
Décédé le 12.12.1813 (à 17 h) à Melun

Zoé Emelie née 24.11.1814 (à 7 h) à Melun
Mariée le 07.07.1833, avec NOLOT Etienne, à Paris
(Lui : Profession : armurier)
Décédée le 15.12.1834 (à 23 h) à Melun (rue de la Comédie)

Enfant du 2^{ème} Lit :

Henry né le 21.04.1823 (à 9 h) à Melun
Marié le 18.06.1850, avec GICQUEL Marie Françoise, à Redon (35)
(Refus de consentement du père CONTANT François Henry à leur mariage)
(Elle : née le 11 nivôse an IX (01.01.1801) à Redon
Fille de défunt Jean Auguste, tambour et défunte CHEVREL Julienne
Veuve de MICHEL Jean Louis, décédé le 22.02.1846 à Redon
Décédée le 06.04.1862 à Redon
Profession : cafetière

Remarié le 06.07.1868, avec IMBERT Joséphine, à Quimperlé (29)
(Elle : née le 07.07.1839 à Quimperlé
Fille de Julien Charles Louis et défunte POIX Marie Sophie Nicole
Décédée après 1879 et avant 1903
Décédé le 02.08.1903 à Plouay (56) (âgé 80 ans)
Profession : secrétaire de mairie

(Suite au prochain numéro)

MORCHOISNE Michel

Sources :

J'ai dessiné, par un cercle en bleu, la disposition des puits.
Relevé fait par l'auteur de personnes ayant vécu à Champeaux, d'après registres paroissiaux et d'état civil.
Recensement de population de Champeaux de 1836 (Archives départementales).
L'ancien cadastre de 1834 et l'état de section (Archives communales).

Geneanet : <http://www.geneanet.fr>

Les archives départementales de Paris (lors de la Commune en 1871, les deux collections d'état civil de la ville et du greffe de Paris et du département de la Seine ont disparu (huit millions d'actes), la première dans l'incendie de l'Hôtel de ville et la seconde dans celui du Palais de Justice).

Les archives départementales de Seine-et-Marne (Melun, Brie-Comte-Robert, Quiers).



Téléthon 2020,
dans le jardin de la mairie

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du vendredi 6 novembre 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, Mmes PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, Mme ADAMSKI, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absente excusée et représentée : Mme PITKIAYE a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

Élection des délégués au S.I.V.U. de valorisation du site classé du Val d'Ancoeur

M. le Maire explique que ce Syndicat avait pour objet la valorisation du site classé du Val d'Ancoeur. Cela fait quelques années qu'il ne fonctionne plus.

Ce syndicat ne peut être dissout que par délibération du Comité Syndical. À cet effet, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Ensuite, chaque Commune participante devra prendre une délibération.

Sont élus : MM. Yves LAGÜES-BAGET et Stéphane HUBERT, délégués titulaires et Mmes Marie-Christine BÉROS et Lyvia PROUVIER, déléguées suppléantes.

Convention relative à la mise en œuvre du dispositif « vacances apprenantes » - session des vacances scolaires de la Toussaint 2020

L'école primaire de Champeaux a organisé une session pour une dizaine d'élèves, pendant la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint. Le thème retenu était la forêt. Une sortie a été organisée en forêt de Fontainebleau. Le transport a coûté 238 € et celui de l'intervenant de l'ONF 210 €. Les frais avancés par la Commune sont entièrement remboursés par l'Éducation Nationale. Une convention doit être signée.

À l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention, à régler les factures et à demander le remboursement auprès de l'Éducation Nationale.

M. le Maire tient à remercier Mme BEDEL, enseignante, qui s'est investie dans ce dispositif.

Mme DEWANCKER demande comment ont été sélectionnés les élèves qui y ont participé.

M. le Maire répond que cette question doit être posée lors du Conseil d'École.

Construction d'un abri à poubelles à la salle des fêtes

M. le Maire explique que les containers de la salle des fêtes ont été, à maintes reprises, soit vandalisés soit brûlés soit volés. Le SMETOM ne veut plus livrer de containers gratuitement car cela fait trois fois depuis le début de l'année qu'ils sont changés. À titre d'information, un container coûte environ 400 €. Il est proposé de construire à l'extérieur, à droite de la porte donnant sur la cuisine, un local fermé à clé. Vue la surface de construction, une déclaration préalable n'est pas nécessaire. Toutefois, les préconisations des Bâtiments de France seront respectées.

Des clés devront être fournies à tous les usagers de la Campélie et le contrat de location sera modifié.

M. le Maire a donc demandé un devis à trois entreprises :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Miroiterie de Belle Ombre	6 841,73 €	8 210,08 €
GSV	5 580,00 €	6 696,00 €
2MSI	3 100,00 €	3 720,00 €

À l'unanimité, le Conseil retient l'entreprise 2MSI pour un montant TTC de 3 720 €.

Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

L'article 8 du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public local, d'instaurer une prime exceptionnelle à certains personnels qui ont dû faire face à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de COVID-19.

Le Conseil Municipal doit en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire.

Il est proposé que cette prime exceptionnelle soit versée aux agents fonctionnaires titulaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions suivantes : secrétariat de mairie, agents des services techniques et de l'entretien de la mairie et de la Campélie.

Cette prime exceptionnelle est instaurée au regard des sujétions suivantes : maintien sur leur poste de travail en respectant les mesures sanitaires imposées.

Les montants attribués sont fixés à 200 € pour la secrétaire de mairie et pour les agents du service technique et 100 € pour l'agent d'entretien des locaux.

Elle sera versée en une seule fois en décembre 2020.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement de cette prime aux agents désignés ci-dessus.

Achat d'un désherbeur thermique – demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France

M. le Maire rappelle que la Commune s'était engagée volontairement dès les années 2000 dans une démarche de réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui de l'Association AQUIT'BRIE et qu'un diagnostic des pratiques est réalisé chaque année.

Dans le cadre du zéro pesticide, le temps passé au désherbage est conséquent. C'est pourquoi l'emploi de techniques alternatives telles que l'utilisation d'un désherbeur thermique permettrait de se débarrasser plus efficacement des mauvaises herbes.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'acheter un désherbeur thermique de la marque RIPAGREEN au prix de 2 590 € HT, soit 3 108 € TTC.

Cette dépense peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental et de 40 % par la Région Ile-de-France.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** l'achat du désherbeur thermique RIPAGREEN au prix de 2 590 € HT, soit 3 108 € TTC.

✎ **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France.

✎ **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Coût du désherbeur HT : 2 590,00 €

Organisme	Taux	Montant HT
Département de Seine-et-Marne	30 %	777,00 €
Région Ile-de-France	40 %	1 036,00 €
Autofinancement communal	30 %	777,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Contrat rural rue de Malvoisine

M. le Maire indique que l'ouverture des plis pour le contrat rural de la rue Malvoisine et de la rue des Pourtours a été faite le 4 novembre.

Au vu des prix proposés toutes les options pourront être retenues.

Cérémonie du 11 novembre 2020

M. le Maire indique que pour la cérémonie du 11 novembre le nombre de personnes autorisées est de 6.

*Plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 h 30.*

Extrait du Conseil Municipal du mardi 24 novembre 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, Mme PRUD'HOMME, M. FOURNIER, Mmes ADAMSKI, BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absents excusés et représentés : M. VINCENT a donné pouvoir à Mme PASTOR, Mme PITKIAYE a donné pouvoir à Mme BÉROS et M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absente excusée : Mme DEWANCKER.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

Contrat rural – Aménagement de voirie rue des Pourtours Ouest et rue de Malvoisine

M. le Maire rappelle que ce contrat rural consiste en l'aménagement de voirie de la rue des Pourtours Ouest qui deviendra en sens unique pour les véhicules venant d'Andrezel vers Melun. Ce sens est privilégié afin que les personnes passent dans le centre du village plutôt le soir. Ce qui est plus pertinent pour un arrêt chez nos commerçants.

L'autre partie des travaux concerne la rue de Malvoisine. M. le Maire projette le plan des aménagements prévus. La voirie sera réalisée en enrobés cloutés, la finition des trottoirs sera en résine gravillonnée claire et les bordures des caniveaux seront en grès de récupération afin de satisfaire aux recommandations des Bâtiments de France. À noter également que les espaces en herbe seront conservés et d'autres créés.

Les trottoirs seront mis aux normes réglementaires soit 1,40 m de large et 21 places de stationnement seront créées. Pour rappel, l'enfouissement des réseaux a été réalisé cette année et les luminaires sont désormais à led.

M. le Maire a reçu une partie des riverains de la rue de Malvoisine qui ont très bien accueilli le projet.

À la demande de M. HOLVOET sur l'accès aux personnes à mobilité réduite, notamment au niveau du commerce de la Pizzeria, il lui est répondu qu'il y aura des bateaux devant chaque entrée de propriété et que les passages piétons seront équipés de bandes podotactiles.

D'autre part, afin de ne pas devoir rouvrir la route dans les prochaines années, les riverains avaient été contactés afin d'éventuellement se raccorder au gaz avant le début des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 4 novembre dernier pour l'ouverture des plis. Cinq offres ont été reçues :

		COLAS	WIAME	EIFFAGE	PÉPIN	SOTRABA
Travaux	Base	209 670,00 €	284 983,34 €	345 251,00 €	450 105,00 €	384 950,00 €
Opt1	Enrobés cloutés Malvoisine	2 550,00 €	2 280,00 €	2 790,00 €	1 500,00 €	69 000,00 €
Opt2	Résine gravillonnée claire	31 500,00 €	23 905,00 €	22 680,00 €	33 600,00 €	31 500,00 €
Opt3	Grès récupération	28 800,00 €	40 268,80 €	12 800,00 €	11 520,00 €	35 200,00 €
Opt4	Enrobés cloutés Pourtours	1 275,00 €	1 140,00 €	1 395,00 €	750,00 €	34 500,00 €
TOTAL		273 795,00 €	352 577,14 €	384 916,00 €	497 475,00 €	555 150,00 €

L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise COLAS. Il est précisé que l'entreprise COLAS a déjà, par le passé, réalisé des travaux de voirie et les résultats étaient plus que satisfaisants. L'entreprise prévoit 3 semaines de travaux pour la rue de Malvoisine et 1 semaine pour la rue des Pourtours Ouest, car elle prévoit de mettre plusieurs équipes sur ce projet. C'est également un avantage afin de limiter la gêne occasionnée par les travaux.

Dès jeudi 26 novembre, des courriers partiront pour annoncer aux entreprises qu'elles ne sont pas retenues. Il faut attendre 11 jours en cas de contestation.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres et **RETIENT la Société COLAS ILE-DE-FRANCE NORMANDIE** pour un montant total des travaux H.T. de 273 795,00 € (soit T.T.C. de 328 554,00 €).

✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de maison médicale

Cela fait plusieurs années que le projet de maison médicale a été initié. Récemment M. le Maire a rencontré les deux médecins présents sur la Commune. Il en ressort que les médecins seraient prêts à s'engager dans le montage de ce projet. M. le Maire explique qu'au total, c'est une patientèle de 8000 personnes que reçoivent les Docteurs MONCHI et RICHARD montrant ainsi que le rayonnement de nos médecins va au-delà de Champeaux.

Par conséquent, M. le Maire a entrepris la démarche de rencontrer les Maires et Conseils Municipaux des Communes avoisinantes afin de voir comment élaborer un projet commun qui pourrait consolider l'offre médicale sur notre territoire. Cette orientation permettrait également de mutualiser le service et les frais d'un tel projet.

Les premiers retours sont très positifs et cela permet d'avancer plus avant vers des solutions de regroupement type Syndicat de Communes.

Éclairage public

M. HOLVOET informe le Conseil que la Société SPIE, en charge de l'éclairage public, a accumulé du retard. Plusieurs points lumineux ne fonctionnent plus notamment rue du Stade et rue Sarrazin Desmaraise mais l'entreprise devrait intervenir dans le courant de la semaine.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 50.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes PROUVIER, DEWANCKER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, RIVIÈRE, THOMAS, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absente excusée et représentée : Mme MATUSEWICZ a donné pouvoir à Mme PROUVIER.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du CCAS du 16 juillet 2020.
- 2 - Banquet des cheveux blancs.
- 3 - Colis de Noël.
- 4 - Nouvelle prestation : « aide au chauffage ».
- 5 - Projet de cellule de coopération communale.
- 6 - Question diverse :
 - Liste des demandeurs d'emploi.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CCAS DU 16 JUILLET 2020

Approuvé à l'unanimité.

2 - BANQUET DES CHEVEUX BLANCS

L'évolution de la pandémie depuis la fin de l'été nous oblige à nous poser à nouveau la question du maintien ou non du repas des aînés, même si nous avons déjà pris quelques engagements vis-à-vis des fournisseurs.

D'ici le 13 décembre prochain, on peut penser que les mesures sanitaires seront encore en vigueur, voire renforcées. La salle des fêtes ne permet pas une distanciation sociale adaptée. Par ailleurs, les personnes âgées, selon les autorités sanitaires, sont les plus vulnérables face à la contagion. De plus, si cet événement est maintenu, les personnes invitées et leurs proches acceptent-ils d'y participer ?

Cette question a également été posée lors du dernier Conseil Municipal. Par vote à l'unanimité, il a été décidé d'annuler le banquet des Cheveux Blancs. Il a été proposé qu'une partie du budget prévu pour le repas soit réaffecté pour offrir des colis de Noël à l'ensemble des personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

La possibilité de proposer un goûter à la chandeleur n'est pas exclue à condition que la situation sanitaire s'améliore.

3 - COLIS DE NOËL

Délibération pour subvention de la Commune

Une subvention de 2 500 € a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour permettre au CCAS de faire face au surcoût occasionné.

Les membres du CCAS acceptent à l'unanimité l'imputation de la subvention de 2 500 € sur le budget du CCAS chapitre 011 compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Délibération pour une commande supplémentaire de colis de Noël

Pour mémoire, le prestataire retenu est l'entreprise « Gourmets de Provence ».

Nombre de colis envisagés :

Initialement prévus + 70 ans		Modification demandée + 65 ans	
Simple	Couples	Simple	Couples
50 x 20 €	26 x 25 €	56 x 20 €	45 x 25 €
1 000,00 €	650,00 €	1 120,00 €	1 125,00 €
1 650,00 €		2 245,00 €	

Mme LÉVÊQUE et Mme LE LOUËDEC feront ensemble le point afin de préciser le nombre de colis à commander et informeront la Vice-présidente afin d'engager la dépense nécessaire auprès du fournisseur évaluée à 2 245 € au lieu de 1 650 € initialement prévus.

Accepté à l'unanimité.

Livraison des colis de Noël aux Campéliens placés en maison de retraite.

Mme LÉVÊQUE a appelé le prestataire : le montant du devis est prohibitif. L'idée est donc abandonnée. Par contre, il est décidé qu'une carte de vœux sera créée par M. le Maire et adressée par le CCAS en début d'année prochaine aux personnes âgées placées en établissement. Enfin, il est convenu que les personnes actuellement hospitalisées bénéficieront de leur colis de Noël.

4 - NOUVELLE PRESTATION : « AIDE AU CHAUFFAGE »

(Document préparatoire transmis aux membres du CCAS)

Le nom retenu pour cette nouvelle prestation du CCAS est : Prestation « Solidarité Énergie ».

Après débat, la deuxième proposition est retenue. Les bénéficiaires de la prestation seront :

- **les personnes âgées de plus de 75 ans,**
soit **49 ménages** (16 couples et 33 personnes seules) au maximum.

Trois propositions concernant les conditions d'attribution de l'aide sont étudiées.

Le barème de ressources proposé s'appuie sur le barème appliqué par l'Assurance Retraite dans le cadre des aides à l'habitat et cadre de vie.

Après débat sur le montant du forfait annuel de la prestation, il est décidé d'une attribution proportionnelle en fonction du barème de ressources réparti sur trois tranches, d'un forfait annuel de 120 €, 100 € ou 70 €.

Base de calcul du budget prévisionnel pour le versement de cette nouvelle prestation :

Sur les 49 ménages potentiellement concernés, tous ne rentreront pas dans la tranche de revenus ciblée par la prestation.

L'estimation de la dépense prévisionnelle est répartie par tiers de la façon suivante :

- 17 ménages bénéficieraient du forfait à 120 €,
- 17 ménages du forfait à 100 €,
- 17 ménages du forfait à 70 €.

	Nbre de foyers	Nbre de foyers*F1	Nbre de foyers*F2	Nbre de foyers*F3	Budget prévisionnel
Plus de 75 ans	49	2 040 €	1 700 €	1 190 €	4 930 €

Légende : F1 = 120 €, F2 = 100 €, F3 = 70 €

Le budget prévisionnel sera bien entendu à ajuster en fonction du nombre de demandes effectives.

Modalités de versement de l'aide :

Les bénéficiaires devront adresser au CCAS leur dernier avis d'imposition.

Les membres du CCAS n'ont pas jugé utile de demander la facture du fournisseur d'énergie.

L'étude des demandes et le versement de la prestation peut se faire du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

Il est convenu que les modalités d'étude et de versement de cette prestation seront réévaluées en fonction des besoins repérés grâce à la mise en place de cette prestation.

5 - PROJET DE CELLULE DE COOPÉRATION COMMUNALE

(Document transmis aux membres du CCAS)

Pour rappel, le Comité de Pilotage est constitué du Maire et de deux Conseillers (dont la Vice-Présidente du CCAS). Présidé par le Maire de la Commune, il prend les décisions pour la cellule de coopération.

Le comité technique est constitué de trois Conseillers Municipaux (dont la Vice-Présidente du CCAS) et de trois membres du CCAS, volontaires pour s'impliquer dans cette mission communale.

Pour constituer ce comité technique qui sera l'organe opérationnel de la cellule de coopération communale, Mme PROUVIER invite les membres volontaires à proposer leur candidature.

LISTE DES MEMBRES :

Trois Conseillers Municipaux :

Mme PROUVIER présidera le Comité technique, en assurera l'organisation et la coordination, rendra compte du fonctionnement et des actions de la Cellule auprès du comité de pilotage ;

M. HOLVOET et Mme LE LOUËDEC, Conseillers Municipaux acceptent de participer en tant que « appelants ».

Trois membres du CCAS :
Deux membres présentent leur candidature, il s'agit de deux autres Conseillers Municipaux ;
Mmes ADAMSKI et DEWANCKER.

La date de la première réunion du comité technique est fixée au **mercredi 14 octobre 2020 à 17 h 30**. Cette réunion permettra de définir les différentes activités à prévoir pour procéder à la mise en place opérationnelle du comité technique.

6 - QUESTION DIVERSE

Nombre des demandeurs d'emploi :
Août 2020 : 26 dont 7 non indemnisés,
Septembre 2020 : 25 dont 8 non indemnisés.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

Présents : Mmes PROUVIER, DEWANCKER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, THOMAS, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absentes excusées : Mmes RIVIÈRE et MATUSEWICZ.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu du 30 septembre 2020.
- 2 - Attribution nominative de l'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021.
- 3 - Point sur la Cellule de coopération communale.
- 4 - Point sur les colis de Noël.
- 5 - Point sur l'allocation « Solidarité-Energie ».
- 6 - Résiliation location jardin du CCAS.
- 7 - Question diverse :
 - Liste des demandeurs d'emploi.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CCAS DU 30 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET DE L'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Mme PROUVIER présente huit dossiers de demande d'allocation de rentrée scolaire et d'aide à la cantine selon quotient familial 2020-2021 :

Le Conseil d'Administration décide, **à l'unanimité**, d'attribuer les allocations de rentrée scolaire et de cantine à ces familles. L'allocation de rentrée scolaire sera versée sans délai. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ». Pour les internes, seul le repas du midi est pris en compte par le CCAS.

3 - POINT SUR LA CELLULE DE COOPÉRATION COMMUNALE

La campagne d'appel est lancée depuis l'annonce du couvre-feu fin octobre 2020. Elle se poursuit depuis le début du second confinement.

Les appels sont effectués une fois par semaine par les appelants.

Ils indiquent la satisfaction des personnes face aux contacts mis en place.

Il manque cependant de nombreux numéros de téléphone sur la liste de personnes recensées.

Un courrier sera adressé aux personnes qu'il n'est pas possible de joindre actuellement, afin qu'elles communiquent, si elles le souhaitent, leurs coordonnées.

Mme LE LOUËDEC demande un élargissement des appels aux couples en difficulté.

Les moyens et la disponibilité dont disposent actuellement les membres de la Cellule ne permettent pas de l'envisager dans l'immédiat.

Mme LE LOUËDEC peut, si elle le souhaite, prendre l'initiative d'un contact avec le couple qu'elle connaît et qui lui semble en difficulté pour proposer les appels de la cellule.

4 - POINT SUR LES COLIS DE NOËL

Un article est paru dans le journal communal pour annoncer l'annulation du repas et la décision d'offrir un colis à toute personne âgée de 65 ans et plus.

La livraison des colis serait pour début décembre 2020.

Un courrier sera adressé aux Campéliens de 65 ans et + pour informer de l'organisation prévue. Des permanences seront organisées par Mme LÉVÊQUE et Mme LE LOUËDEC afin de distribuer les colis aux personnes concernées.

5 - ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION « SOLIDARITÉ ÉNERGIE »

À l'unanimité, le Conseil d'administration du CCAS décide d'attribuer aux personnes âgées de plus de 65 ans, une aide « Solidarité Energie », proportionnelle en fonction du barème de ressources réparti sur trois tranches de revenus, d'un forfait annuel de 120 €, 100 € ou 70 €.

Revenus annuels	
Personne seule	Participation annuelle du CCAS
Jusqu' à 10 152 €	120 €
De 10 153 € à 12 252 €	100 €
De 12 253 € à 13 236 €	70 €
Au-delà de 13 237 €	Pas de participation

Revenus annuels	
Ménage	Participation annuelle du CCAS
Jusqu' à 18 816 €	120 €
De 18 817 € à 20 604 €	100 €
De 20 605 € à 21 300 €	70 €
Au-delà de 21 301 €	Pas de participation

Les bénéficiaires devront obligatoirement présenter leur dernier avis d'imposition.

Trois dossiers ont été reçus avec les avis d'imposition.

L'allocation « Solidarité Énergie » sera versée sans délai. Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

6 - LOYERS DES JARDINS – ANNÉE 2020

Conformément au règlement intérieur, les titres à émettre pour les loyers des jardins sont les suivants :

- 1 parcelle de 10,50 ares dont le loyer est de 30 €, louée à la Commune.
- 6 parcelles de 6,30 ares dont le loyer est à 20 € louées à : 7 personnes
- 1 parcelle de 3,15 ares dont le loyer est de 10 € louée à : 1 personne

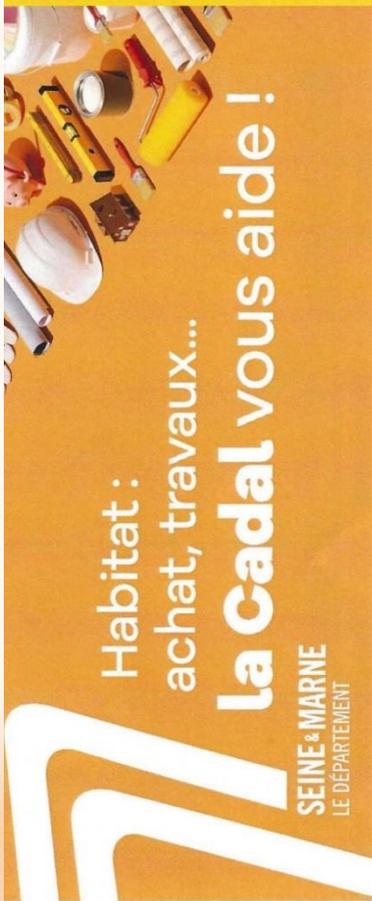
Soit un total de 180 € payable à terme échu au 31 décembre 2020. Adopté à l'unanimité.

M. XXX a adressé un courrier pour résilier la location du jardin n° 2.

7 - QUESTION DIVERSE

Au 15 octobre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 29 dont 9 non indemnisés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.



Habitat : achat, travaux... la Cadal vous aide !

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

La Caisse départementale d'aide au logement, créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- Accession à la propriété
 - Construction
 - Acquisition d'un bien neuf ou ancien
 - Rachat de souite
 - Travaux d'agrandissement, d'amélioration, de rénovation, d'adaptation, de réhabilitation
 - Travaux de copropriété
- Certaines conditions sont requises pour bénéficier de ces prêts :
- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et constituer la résidence principale et personnelle du demandeur
 - Le barème de ressources CADAL s'applique (tableau au verso)

Montant des prêts

- CONSTRUCTION ET ACQUISITION : Prêts de 15 000 €
- AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION : Prêts jusqu'à 15 000 € en fonction du coût des travaux, des matériaux, de la quote-part ou du reste à charge après les subventions, les aides, l'éco-prêt à taux 0 %, les prêts 1 %, etc.

Taux d'intérêt

- CONSTRUCTION ET ACQUISITION → 1 %
- AGRANDISSEMENT ET AMÉLIORATION → 1,5 %

Durée de remboursement

- 3, 5, 7, 10, 12
- OU 15 ANS suivant la nature du projet

Priorité aux travaux d'isolation, d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables



BARÈME DES RESSOURCES		
Composition du foyer	Plafond annuel de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	34 641 €	
2 personnes	51 771 €	
3 personnes	62 232 €	
4 personnes	74 544 €	15 000 €
5 personnes	88 245 €	
6 personnes	99 303 €	
7 personnes et +	11 065 €	

Caisse départementale d'aide au logement

COORDONNÉES :
01 60 65 94 88 - 01 64 87 95 07 - contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

ADRESSE POSTALE :
CADAL
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50377
77010 MELUN CEDEX

BUREAUX :
3, RUE PAUL CÉZANNE
LA ROCHETTE
77000 MELUN
(SUR RENDEZ-VOUS)



LES INFOS NATIONALES SUR LE CORONAVIRUS

Ce qui est autorisé ou non à partir du 15 décembre

	Dès le 28/11/2020	À partir du 15/12/2020	En janvier 2021, si l'épidémie est contenue
Sortir de chez soi plus de 3 heures par jour*	NON	OUI	OUI
Se déplacer à plus de 20 km de son domicile*	NON	OUI	OUI
Se déplacer sans attestation entre 6 h et 20 h	NON	OUI	OUI
Aller à la messe (ou autres offices religieux)	OUI	OUI	OUI
Aller acheter des livres en librairie	OUI	OUI	OUI
Aller en magasin acheter des biens non essentiels	OUI	OUI	OUI
Pratiquer des activités extra-scolaires (en extérieur)	OUI	OUI	OUI
Pratiquer des activités sportives en extérieur	OUI	OUI	OUI
Aller en salle de sport	NON	NON	OUI
Aller au restaurant, bar	NON	NON	OUI
Aller au théâtre, cinéma, musée, discothèque	NON	NON	OUI

À compter du 15 décembre 2020

Dans le cadre de l'allègement du confinement, le Président de la République avait annoncé le 24 novembre 2020 la fin du confinement au 15 décembre 2020 si la maîtrise de l'épidémie le permettait. Le seuil maximum de 5 000 nouveaux cas de contamination par jour n'ayant pas été atteint, le confinement sera levé le 15 décembre 2020 dans ces conditions :

- un couvre-feu national sera mis en place, de 20 h (et non pas 21 h comme initialement envisagé) à 6 h. Une exception est prévue pour la soirée du 24 décembre 2020, où la circulation sera libre ; en revanche, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il n'y aura pas d'exception pour la soirée du 31 décembre. Pendant ce couvre-feu, seuls certains déplacements seront possibles, à condition de se munir d'une attestation notamment :
 - se rendre ou revenir de son lieu de travail, à une formation professionnelle, effectuer un déplacement professionnel ne pouvant être reporté ;
 - des motifs familiaux impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires, notamment aux personnes en situation de handicap ou pour la garde d'enfants ;
 - des motifs médicaux : aller à l'hôpital, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et achat de médicaments ;
 - participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative (maraudes des associations de lutte contre la pauvreté ou distributions d'aides alimentaires à domicile) ;
 - les personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
 - promener un animal domestique autour de son domicile.
- la pratique sportive ou la promenade en plein air sera interdite de 20 h à 6 h du matin ;
- pendant la journée, les déplacements seront autorisés et l'attestation ne sera plus nécessaire ; les déplacements entre régions seront autorisés ; la jauge dans les lieux de culte ne sera pas revue à la hausse ;
- les salles de cinéma, les théâtres et les musées resteront fermés au moins 3 semaines supplémentaires soit jusqu'au 6 janvier 2021 ;
- l'accueil du public dans les enceintes sportives, dans les cirques, les parcs zoologiques ou encore les salles de jeux et les casinos restera interdit ;
- les restaurants et les cafés resteront fermés comme prévu jusqu'au 20 janvier 2021 ;
- le télétravail doit se poursuivre quand il est possible ;
- les stations de ski restent accessibles mais les remontées mécaniques sont réservées à certains publics.

À compter du 20 janvier 2021

Si le nombre de contaminations descend en-dessous de 5 000 cas par jour :

- les salles de sport et les restaurants pourraient rouvrir ;
- le couvre-feu serait décalé ;
- les lycées seraient pleinement ouverts avec la totalité des élèves présents durant les cours. Quinze jours plus tard, les universités pourraient reprendre les cours avec, là aussi, une présence physique de tous les élèves.

Le numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000)

Téléchargez l'application « **Tous AntiCovid** », la mesure barrière complémentaire.

C'est arrivé près de chez vous

Marché de Noël de l'ACC

Hélas, la 11^e édition du Marché de Noël (21 et 22 novembre) de l'Association n'a pu, suite aux divers arrêtés préfectoraux, because Covid-19, se dérouler comme prévu ! Voilà donc la saison 2020, que l'Association Caritative Campélienne espérait bien fructueuse, terminée ! Avec l'espoir que nous pourrions enfin vous retrouver, nous vous donnons rendez-vous pour notre Repas/Thé dansant du 14 février 2021 !

Téléthon 2020

Cette année, COVID oblige, nous avons installé nos stands dans le jardin de la Mairie afin de pouvoir contrôler plus facilement les flux et respecter les gestes barrières.

Nous avons produit sur place et vendu 63 litres de jus de pommes. Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont généreusement donné leurs pommes.

Nous avons vendu 44 pots de confiture faite maison, des pâtes de fruit et des produits de la boutique Téléthon (parapluie, porte-clefs peluches et décorations de Noël).

Enfin, nous avons vendu 25 sapins de Noël.

Merci à toutes les personnes qui sont passées nous voir.

Merci pour votre générosité en ces temps difficiles.

Merci pour vos encouragements.

Ce sont 695 € qui ont été récoltés pour ce Téléthon 2020.

Bravo et merci pour votre contribution à faire avancer la recherche sur les maladies rares.

Pour pouvoir continuer les années à venir, nous avons besoin de bras. Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour la Campélienne-Animations, Jean-Pierre HOLVOET

Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour début 2021

30-31 janvier : Salons du Pin's et Multicollections du CAL

14 février : Repas/Thé dansant Saint-Valentin de l'ACC

En avril : Soirée Dansante du CAL

8 mai : Commémoration Armistice 1945

13 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC

15 mai ?? : Concert Gospel à la Collégiale de l'ACC

15 mai : Brocante/Vide-greniers du CAL

5 juin : Audition de musique du CAL

12 juin : Gala de Danse du CAL

21 juin : Fête de la Musique

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

CAL : Exposition « Pin's & Multicollections »

Si les conditions sanitaires le permettent, *Champeaux Animations & Loisirs* organise les **2 jours du Pin's & Multicollections**, à la Campélienne, le week-end des **samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021** :

- **samedi** : **salon du Pin's**, seule exposition d'Ile-de-France et l'un des 3 derniers salons nationaux
- **dimanche** : **salon Multicollections**.

Entrée libre de 9 h à 18 h (affiche dans ce numéro).
Buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions 'exposant' :

M. Dominique FOURNIER : 06 81 80 44 01

cal.77@wanadoo.fr

<https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

En espérant vous rencontrer dans les allées de ce salon.

Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.

Repas-Thé dansant de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous, pour sa première manifestation 2021, le **dimanche**

14 février : Repas-Thé dansant de la Saint-Valentin (+ vente de roses). L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR, accompagné par GILOU. Espérons que l'année 2021 puisse se dérouler sans turbulences, et que nous puissions recommencer à œuvrer au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. Il est à noter que l'ACC devrait organiser 6 manifestations tout au long de l'année 2021 (voir le programme). Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci. C'est pour une bonne action !

L'ACC présente, à toutes et tous, ses Meilleurs Vœux pour l'année 2021. Qu'elle vous soit aussi agréable et clément que possible.

☺ ANNONCES

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : www.partenaire-parents.com

Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Garde d'enfants

Ma passion : les enfants.

Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins pendant votre absence.

Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants.

Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.

N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier. Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET

2, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. : 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.

Renseignements et rendez-vous :

- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
- Mail : valerie.davi@gmail.com

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON -

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtour des Fossés
Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr

Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

Dorian CHARLU : Création et entretien de jardin

10 rue de la Ferronnerie à Champeaux

Contact : d.charlu@orange.fr, 06 19 58 50 55

DMM 77 - Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos

- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr

26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.

Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

Objet trouvé

Une clé de voiture avec un porte-clé Mercedes et un pass Somfy ont été trouvés le 29 juin dernier rue de Varvanne. Idem pour un trousseau de clés Citroën déposé récemment. Les propriétaires peuvent venir en Mairie récupérer ces clés.

Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>
Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux) - 01.60.66.92.54.

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Janvier 2021 :

Dimanche 10 : Le baptême du Seigneur :

09 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches 3 - 10 Le Baptême du Seigneur - 17 - 24 - 31 :

11h Messe à l'église de Mormant.

Février 2021 :

Dimanche 14 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.

Dimanches 7 - 14 - 21 - 28 : 11 h Messe Église de Mormant.

Mercredi 17 : « Entrée en Carême »

15 h Messe à l'église de Mormant.

Pour notre Secteur Paroissial,

Vous pouvez participer à la Messe de semaine célébrée tous les jeudis à 9 h dans l'Église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.

Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

État Civil

Naissances

Le 29 octobre 2020, Stéphane DELAROCHE et Stéphanie LACOUR ont eu la joie d'accueillir une petite fille : JIANA.
Le 12 novembre 2020, Jimmy JAKOBIAK et Jennifer BRICLOT sont devenus les heureux parents d'une petite fille : LINA.
Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès

Monsieur Marcel GEOFFROY nous a quittés le 4 décembre 2020, à l'âge de 92 ans.
Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

à 17 Km de MELUN en Seine-et-Marne

CHAMPEAUX

à LA CAMPELIENNE

de 9 heures à 17 heures

Samedi 30 janvier

Salon du PIN'S

Dimanche [&] 31 janvier

MULTI-COLLECTIONS

Buvette et restauration sur place

(entrée libre)

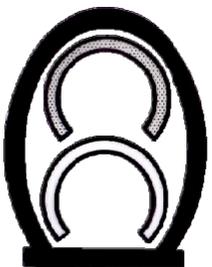
Renseignements et inscriptions : Dominique FOURNIER

Tél. : 06.81.80.44.01 – Mail : cal.77@wanadoo.fr

<https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

courriel : CAL.77@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins



Toute l'équipe de l'Association Caritative Campélienne est heureuse de vous annoncer que, malgré la pandémie de Covid et ses nombreuses restrictions, au titre de l'année 2020, nous allons pouvoir remettre aux enfants traités à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, ainsi qu'à leurs parents, la somme de **4.000 Euros (14 février)** (soit **142.500 Euros** remis depuis notre création en 1997 !).

Cette remise, si on nous en laisse la possibilité, se ferait courant février.

Malgré tout, nous avons tout de même réussi à organiser, en 2020, en février, septembre et octobre (avant et après confinement !), et nous ont permis ce résultat grâce à la participation des habitants de Champeaux (et des environs) qui nous restent fidèles et dont le cercle s'étend et tourne d'année en année.

Que toutes ces personnes en soient vivement remerciées !

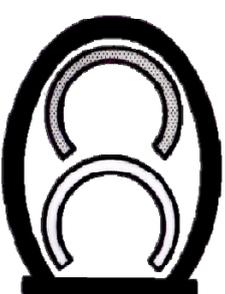
Nous souhaitons vous revoir toujours aussi nombreux lors de nos manifestations de l'année 2021 !

* Rappel des manifestations prévues pour l'année 2021 (si ! ! !):

Dim 14 février : Repas-Thé dansant St-Valentin
Je 13 mai (Ascension) : Repas-Thé dansant - Sam 15 mai : Concert Gospel à la Collégiale
Week-end Générosité : Dim 5 sept. : Vêde-grenier
Sam 25 sept. : Puces Couturrières + Dim 26 sept. : Repas-Thé dansant
Sam 9 oct. + Dim 10 oct. : Bourse aux jouets...
Sam 20 nov. + Dim 21 nov. : Marché de Noël

Dès à présent, nous vous présentons nos Meilleurs Vœux pour 2021.

CHAMPEAUX



DIMANCHE 14 FEVRIER

A partir de 12.30 à la Campélienne

REPAS DANSANT 3€

A partir de 15.00 à la Campélienne

THE DANSANT 15€

Animation Duo SAPHIR, accompagné de GILLOU au profit des enfants traités contre le cancer

Réreservation obligatoire : 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 1^{er} février 2021.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : tous les jeudis de janvier et février 2021 :

7, 14, 21 et 28 janvier, 4, 11, 18 et 25 février 2021.

Emballages : tous les lundis des semaines impaires : lundis 4 et 18 janvier, 1^{er} et 15 février 2021.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

(voir horaires en dernière page)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à coté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,
mardis et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
samedis de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <https://champeaux77.fr/>

PERMANENCES :

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :
de 8 h 40 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 45,

Fermeture les mercredis et les samedis

CCAS : s'adresser à la mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,

Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.

Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant et Verneuil-l'Étang	
Lundi	Fermé	14 h – 17 h
Mardi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Mercredi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9 h – 12 h	14 h – 17 h
Samedi	8 h 30 – 17 h 20	
Dimanche	Fermé	Fermé

* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique *Informations Utiles*

Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 0825 826 505 (*Médecins*)
ou tél. 0825 747 737
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **Drogues-Info-Service.fr** 7j/7 de 8 h à 2 h
(appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteur RICHARD** :
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin,
dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène
Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,
Tél. 01.60.66.91.55.
Lundi, jeudi et vendredi, de 7 h à 13h30 et de 15h30 à 20h
mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS À EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34
- **VALÉRIE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
Mail : valerie.davi@gmail.com